



**CRITÈRES DE SÉLECTION POUR FAIRE PARTIE DES
VOYAGES DE SKI DE FOND NOUVEAU-BRUNSWICK
EN 2020**

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR FAIRE PARTIE DES VOYAGES DE SKI DE FOND NOUVEAU-BRUNSWICK EN 2020

Veillez noter que les critères à satisfaire pour faire partie des voyages seront examinés annuellement par le comité de haute performance (CHP) de SFNB.

PHILOSOPHIE

L'élaboration de critères de sélection pour les voyages vise les objectifs suivants:

- a. Les athlètes et les équipes qui représentent le Nouveau-Brunswick en ski de fond sont crédibles et compétitifs;
- b. Le fonctionnement du programme de haute performance est assuré à moyen et à long terme;
- c. Les athlètes les plus méritants sont sélectionnés pour faire partie d'une équipe ou d'un voyage donné;
- d. Les athlètes reçoivent, dans les délais requis, toute l'information nécessaire, complète et exacte;
- e. Les critères de sélection correspondent aux recommandations du Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) endossé par SFNB;
- f. Les athlètes sélectionnés doivent fournir une preuve de résidence au Nouveau-Brunswick sur demande.
- g. Les athlètes sélectionnés doivent appliquer pour le voyage afin de confirmer leur présence à titre de représentant de l'équipe Nouveau-Brunswick.

Les critères servent à définir les exigences et les niveaux de performance, objectifs et subjectifs, qui s'appliquent à un processus de sélection donné et ils décrivent comment ils seront appliqués.

CRITÈRES DE SÉLECTION

De façon générale, les athlètes sélectionnés et le niveau de soutien qui leur sera accordé sont déterminés par :

- a. des objectifs mesurables — des résultats obtenus dans des épreuves désignées;
- b. des évaluations subjectives — l'évaluation du niveau d'engagement d'un athlète, de ses capacités techniques, de son potentiel à obtenir de bonnes performances et à participer à la vie d'équipe;
- c. les coûts pour les athlètes et SFNB, ainsi que les possibilités de financement;
- d. d'autres facteurs – l'âge, l'état de santé, les résultats antérieurs et les cas de force majeure peuvent être pris en considération. Quand de tels facteurs sont pris en compte dans le processus de sélection, la justification et la façon dont ces facteurs ont été pris en compte peuvent être expliquées par écrit à l'athlète qui en fait la demande.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La sélection sera faite par un comité de sélection. Le comité de sélection est un sous-comité du comité de haute performance (HPC), un comité permanent de l'organisation.

Chaque membre votant n'a pas de conflit d'intérêts avec des athlètes essayant de faire partie d'une équipe. Les membres votant excluent les entraîneurs d'athlètes et les personnes apparentées à l'athlète.

La sélection des athlètes pour la participation aux voyages et aux équipes sont basées sur les critères ci-dessus; les recommandations de l'entraîneur de SFNB peuvent également être considérées par le comité de sélection. Le comité haute performance (CHP) de SFNB se réserve le droit de modifier les critères de sélection dans le cas de circonstances imprévues, comme l'annulation d'une épreuve ou les conditions météorologiques.

Le CHP de SFNB se réserve le droit de modifier la sélection pour la participation à un voyage ou de retirer des participants à une épreuve s'il s'avère qu'il n'y a pas suffisamment de leaders, d'entraîneurs ou de personnel de soutien.

Parce que le processus de sélection pour participer aux équipes et aux voyages dépend en partie des fonds disponibles, le CHP de SFNB se réserve le droit de modifier la sélection pour la participation à un voyage ou une tournée s'il s'avère que les fonds sont insuffisants.

SFNB suggère fortement de souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins \$2 000 000 si le véhicule utilisé sert à transporter des athlètes.

FINANCEMENT DES VOYAGES

Pour chaque voyage, le CHP approuve un budget maximum. Au moment de l'estimation des couts, il faut prévoir les dépenses (déplacement, hébergement et repas) de l'entraîneur provincial ou de l'entraîneur désigné pour le voyage et du/des techniciens en fartage désigné(s). Le reste du budget approuvé sera utilisé pour les dépenses des athlètes. Un montant sera alloué par athlète selon le budget. La cire et l'application de la cire sont incluses seulement si un technicien en fartage désigné ou un entraîneur désigné est disponible.

Au cours d'un voyage, si des circonstances imprévues entraînent des frais supplémentaires par rapport au budget préalablement approuvé par le CHP, il faut en référer au CHP, qui prendra une décision quant au remboursement. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez communiquer avec Claudette Kavanaugh

FORCE MAJEURE

De temps en temps, des situations indépendantes de la volonté de l'athlète se produisent et l'empêchent d'atteindre les normes pour une course, comme une maladie, une blessure, des problèmes familiaux, un bris d'équipement ou des problèmes de transport. Dans de telles circonstances, le comité de haute performance décidera des mesures à prendre.

En cas de maladie ou de blessure, le CHP se réserve le droit de demander à l'athlète de lui présenter un billet du médecin et d'ajouter ou de retirer un athlète de la sélection pour participer au voyage.

En cas d'appel, le cas de force majeure doit être présenté au CHP dans les 24 heures suivant la dernière course de sélection pour chaque voyage. L'athlète ou le parent responsable doit aviser le CHP par écrit (i.e. courriel ou lettre).

JUSTIFICATION DE LA TAILLE D'UNE ÉQUIPE

La taille de l'équipe qui participe à un voyage est déterminée en fonction du financement de SFNB et tient donc compte des éléments suivants :

- déplacement en voiture (le cas échéant);
- hébergement et repas;
- supervision et soins des athlètes;
- soutien technique et entraîneurs.

Il est donc possible qu'un athlète qui répond aux critères minimums établis pour la participation à un voyage ne puisse y participer.

ATTENTES FACE AUX ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS AUX VOYAGES DE L'ÉQUIPE

Chaque athlète sélectionné doit appliquer pour faire partie du voyage en remplissant le formulaire à l'Annexe A et l'envoyer au comité de haute performance pour évaluation. Les athlètes sélectionnés doivent soumettre leur formulaire au CHP au plus tard 48 heures suivant la date de décision pour chaque voyage.

SVP noter que les athlètes sélectionnés qui ne font pas partie de l'équipe provinciale devront payer un frais additionnel de support au montant fixe de 125.00\$. Ce frais s'applique à chacun des voyages à laquel l'athlète est sélectionné.

De plus, à moins de circonstances atténuantes telles une maladie ou une blessure, les athlètes doivent :

1. démontrer une progression afin de maintenir leur statut dans l'équipe. Les progrès sont mesurés de façon suivante: résultats des courses, engagement et journal d'entraînement.
2. participer à toutes les épreuves pour lesquelles ils ont été sélectionnés (en commun accord avec l'entraîneur de club et provincial);
3. se familiariser avec le processus de sélection. C'est la responsabilité de chacun, incluant les parents et les entraîneurs, de se familiariser avec les processus qui pourraient les concerner;
4. posséder une licence de course de Nordiq Canada et être membres d'un club affilié à SFNB. Le CHP exige l'achat de la licence de course pour être éligibles à participer aux épreuves des Championnats de l'Est du Canada et des Championnats Canadiens, et cela s'applique principalement aux athlètes des catégories M-14 et supérieures(2006-1997). Les athlètes plus jeunes peuvent également se procurer une licence de course de développement de Nordiq Canada. Ceci est surtout recommandé pour les athlètes de la catégorie M-14(2007) et M-12(2008-2009) visant une participation à Joliette.
5. Signer le **Code de conduite et d'engagement des athlètes de l'équipe provinciale** avant de participer à un voyage d'équipe. La signature est nécessaire une seule fois au cours de la saison 2019-2020.

VOYAGES D'ÉQUIPE – SAISON 2019-2020 – Championnats Haywood NorAm de l'Est, Bishop's University, Sherbrooke (Québec)

Dates: du 7 au 9 février 2020

Déplacements : le 5 février et le 10 février 2020

But: Donner l'occasion à nos skieurs de participer à une compétition de haut niveau en guise de préparation aux championnats canadiens.

Taille de l'équipe : possibilité de 12 athlètes (en fonction du financement disponible)

Courses de sélection :

- NB Cup 1 : le 18 janvier, 2020 à Fredericton, Style libre
- NB Cup 2 : le 19 janvier, 2020 à Fredericton, Classique

Critères de sélection (pour chacune des courses mentionnées ci-dessus):

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre.
- Un standard par catégorie de sexe et d'âge sera utilisé selon la catégorie de l'athlète pour la saison en cours. Le standard utilisé pour cette sélection est expliqué à l'annexe B. Une moyenne par catégorie de sexe et d'âge sera établie selon la formule suivante : (le standard choisi exprimé en minutes par kilomètre / le temps de l'athlète exprimé en minutes par kilomètre) X 100. Le pourcentage sera arrondi au premier décimal. Le standard est fourni à l'annexe B.

| Calcul du % de l'athlète N.-B. par rapport au standard | | | | | |
|--|-------------------------------------|---------------------------|---|-------------------------------------|-------|
| Résultat de la course (athlète N.-B.) | | | Calcul du % | | |
| km | Temps de la course (hr :min:sec) | Temps sur 1km (min/km) | Temps/km de l'athlète (min/km) | Temps/km du standard (min/km) | % |
| 7.5 | 00 :28 :06 | 00 :03 :45 | 00 :03 :45 | 00 :03 :30 | 93.3% |
| | | | $\frac{00:03:30}{00:03:45} \times 100\% = 93.3\%$ | | |

- Pour chaque skieur, le résultat des deux meilleures courses (meilleure course en style classique et meilleure course en style patin) sera pris en considération. Une moyenne sera alors établie selon la formule suivante : (meilleur pourcentage style classique + meilleur pourcentage style patin) / 2.
- Les athlètes dont la moyenne est de 80.0 % ou plus seront éligibles à la sélection. Les athlètes ayant un pourcentage de sélection plus élevés seront favorisés.
- Si une course de sélection doit être annulée, pour une raison quelconque, les critères de sélection pourront être révisés, à la discrétion du comité de haute performance.

Date de la décision : le 22 janvier 2020

Entraîneurs : à déterminer

Personnels de soutien : à déterminer

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES VOYAGES 2020 DE SKI DE FOND NOUVEAU- BRUNSWICK.

VOYAGES D'ÉQUIPE – SAISON 2019-2020 – Championnat Jeunesse Noram 2020, Joliette (Québec)

Dates : du 29 février au 2 mars 2020

Déplacements : le 27 février au 3 mars 2020.

Taille de l'équipe : 20 athlètes

But : Donner l'occasion à nos jeunes skieurs du Nouveau-Brunswick, âgés de 10 ans (2009) à 13 ans (2006), de participer à une compétition de haut niveau dans leur catégorie d'âge respective en leur permettant de représenter le Nouveau-Brunswick au Championnat Jeunesse Noram, à Joliette. Ce voyage va également permettre aux membres de l'équipe de tisser des liens entre eux et va les encourager à continuer de pratiquer le sport.

Courses de sélection :

- Coupe NB #1: Fredericton le 18 janvier, 2020 (Style libre)
- Coupe NB #2: Fredericton le 19 janvier, 2020 (Classique)
- Coupe NB #3 : Tracadie le 22 février, 2020 (Classique)
- Coupe NB #4 : Caraquet le 23 février, 2020 (Style libre)

Critères de sélection (pour chacune des courses mentionnées ci-dessus) :

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre.
- Un standard par catégorie de sexe et d'âge sera utilisé selon la catégorie de l'athlète pour la saison en cours. Le standard utilisé pour cette sélection est expliqué à l'annexe C. Une moyenne par catégorie de sexe et d'âge sera établie selon la formule suivante : (le standard choisi exprimé en minutes par kilomètre / le temps de l'athlète exprimé en minutes par kilomètre) X 100. Le pourcentage sera arrondi au premier décimal. Le standard est fourni à l'annexe C.

| Calcul du % de l'athlète N.-B. par rapport au standard | | | | | |
|--|-------------------------------------|---------------------------|---|----------------------------------|-------|
| Résultat de la course (athlète N.-B.) | | | Calcul du % | | |
| km | Temps de la course (hr :min:sec) | Temps sur 1km (min/km) | Temps/km de l'athlète (min/km) | Temps/km du standard (min/km) | % |
| 4.0 | 00 :15 :59 | 00 :04 :00 | 00 :04 :00 | 00 :03 :20 | 83.3% |
| | | | $\frac{00:03:20}{00:04:00} \times 100\% = 83.3\%$ | | |

- Pour chaque skieur, le résultat des deux meilleures courses (meilleure course en style classique et meilleure course en style patin) sera pris en considération. Une moyenne sera alors établie selon la formule suivante : (meilleur pourcentage style classique + meilleur pourcentage style patin) / 2.
- Les athlètes dont la moyenne est de 80.0 % et plus seront éligibles à la sélection. Les athlètes ayant un pourcentage de sélection plus élevés seront favorisés.
- Si une course de sélection doit être annulée, pour une raison quelconque, les critères de sélection pourront être révisés, à la discrétion du comité de haute performance.

Date de la décision : le 25 février 2020

Entraîneurs : à déterminer

Personnels de soutien : à déterminer

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES VOYAGES 2020 DE SKI DE FOND NOUVEAU- BRUNSWICK.

VOYAGES D'ÉQUIPE – SAISON 2020-2021 – Championnats Canadiens, Sovereign Lake Ski Club, Vernon (BC)

Dates : du 25 mars au 2 avril 2020

Déplacements : le 23 mars et le 2 avril 2020

Taille de l'équipe : un maximum de 8 athlètes, hommes ou femmes (en fonction du financement disponible)

But : Donner l'occasion à nos meilleurs skieurs du Nouveau-Brunswick de participer à une compétition de haut niveau dans leur catégorie d'âge respective en leur permettant de représenter le Nouveau-Brunswick aux Championnats Canadiens. À noter que les athlètes M-14 sélectionnés devront courser dans la catégorie M-16 lors des nationaux.

Courses de sélection :

- Coupe NB #1: Fredericton le 18 janvier, 2020 (Style libre)
- Coupe NB #2: Fredericton le 19 janvier, 2020 (Classique)
- Coupe NB #3: Tracadie le 22 février, 2020 (Classique)
- Coupe NB #4: Caraquet le 23 février, 2020 (Style libre)

Critères de sélection (pour chacune des courses mentionnées ci-dessus) :

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre.
- Un standard par catégorie de sexe et d'âge sera utilisé selon la catégorie de l'athlète pour la saison en cours. Le standard utilisé pour cette sélection est expliqué à l'annexe B. Une moyenne par catégorie de sexe et d'âge sera établie selon la formule suivante: (le standard choisi exprimé en minutes par kilomètre / le temps de l'athlète exprimé en minutes par kilomètre) X 100. Le pourcentage sera arrondi au premier décimal. Le standard est fourni à l'annexe B.

| Calcul du % de l'athlète N.-B. par rapport au standard | | | | | |
|--|----------------------------------|------------------------|---|-------------------------------|-------|
| Résultat de la course (athlète N.-B.) | | | Calcul du % | | |
| km | Temps de la course (hr :min:sec) | Temps sur 1km (min/km) | Temps/km de l'athlète (min/km) | Temps/km du standard (min/km) | % |
| 7.5 | 00 :28 :06 | 00 :03 :45 | 00 :03 :45 | 00 :03 :30 | 93.3% |
| | | | $\frac{00:03:30}{00:03:45} \times 100\% = 93.3\%$ | | |

- Pour chaque skieur, le résultat des deux meilleures courses (meilleure course en style classique et meilleure course en style patin) sera pris en considération. Une moyenne sera alors établie selon la formule suivante : (meilleur pourcentage style classique + meilleur pourcentage style patin) / 2.
- Les athlètes des catégories M-14(2006) dont la moyenne est de 85.0% ou plus seront éligibles à la sélection.
- Les athlètes des catégories M-16(2004-2005) dont la moyenne est de 80.0% ou plus seront éligibles à la sélection.
- Les athlètes des catégories M-18 et plus vieux(2002-1997) dont la moyenne est de 75.0% ou plus seront éligibles à la sélection.
- Si une course de sélection doit être annulée, pour une raison quelconque, les critères de sélection pourront être révisés, à la discrétion du comité de haute performance.

Date de la décision : le 25 février 2020

Entraîneurs : à déterminer

Personnel de soutien : à déterminer

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES VOYAGES 2020 DE SKI DE FOND NOUVEAU- BRUNSWICK.

Annexe A : Formulaire d'application pour voyage de compétition

A noter : Seuls les formulaires d'application complétés par l'athlète seront acceptés.

- Voyage visé
(en cochez un) :
- Championnats Haywood NorAm de l'Est, Bishop's University, Sherbrooke (Québec)
 - Championnat Jeunesse Noram, Joliette (Québec)
 - Championnats Canadiens, Sovereign Lake Ski Club, Vernon (BC)

Information sur l'athlète

Nom de l'athlète : _____
Club : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Mes objectifs pour ce voyage de compétition sont les suivants :

1. _____
2. _____
3. _____

Comment je vais m'y prendre pour atteindre mes objectifs

- Je m'engage à payer les frais encourus du voyage sauf en cas de force majeure.
- Je m'engage à participer aux courses du circuit de la Coupe NB (minimum de 3 courses au calendrier).

Signature de l'athlète : _____

Signature d'un parent (si moins de 18 ans) : _____

Signature de l'entraîneur du club : _____

Date : _____

Annexe B : Standard par catégorie, par genre (sexe) et par âge pour la sélection pour les championnats canadiens, Sovereign Lake Ski Club, Vernon (BC)

***Chaque standard a été calculé en utilisant la moyenne des trois premières positions selon l'âge pour les trois dernières années lors des championnats de l'est à Cantley. Si la moyenne d'une année était plus élevée ou plus basse par plus de 10% des autres années comparatives, cette moyenne était éliminée dans le calcul.*

Standard masculin utilisé

| Catégorie | Âge au 31 décembre 2020 (ANNÉES DE NAISSANCE) | Standard – Style patin (min/km) | Standard – Style Classique (min/km) |
|----------------|--|------------------------------------|--|
| M-18 M-20 M-23 | 18 ans à 23 ans 2002 à 1997 | 00:02:42 | 00:02:49 |
| M-18 | 17 ans (2003) | 00:02:44 | 00:02:53 |
| M-16 | 16 ans (2004) | 00:02:46 | 00:02:55 |
| M-16 | 15 ans (2005) | 00:02:48 | 00:02:59 |
| M-14 | 14 ans (2006) | 00:02:55 | 00:03:08 |
| M-14 | 13 ans (2007) | 00:03:10 | 00:03:14 |
| M-12 | 12 ans (2008) | 00:03:37 | 00:03:33 |

Standard féminin utilisé

| Catégorie | Âge au 31 décembre 2020 (ANNÉES DE NAISSANCE) | Standard – Style patin (min/km) | Standard – Style Classique (min/km) |
|----------------|--|------------------------------------|--|
| M-18 M-20 M-23 | 18 ans à 23 ans 2002 à 1997 | 00:03:17 | 00:03:19 |
| M-18 | 17 ans (2003) | 00:03:15 | 00:03:27 |
| M-16 | 16 ans (2004) | 00:03:21 | 00:03:30 |
| M-16 | 15 ans (2005) | 00:03:08 | 00:03:32 |
| M-14 | 14 ans (2006) | 00:03:20 | 00:03:33 |
| M-14 | 13 ans (2007) | 00:03:29 | 00:03:39 |
| M-12 | 12 ans (2008) | 00:03:43 | 00:03:51 |

Annexe C : Standard par catégorie, par genre (sexe) et par âge pour Championnat jeunesse Noram à Joliette (Qc)

***Chaque standard a été calculé en utilisant la moyenne des trois premières positions selon l'âge pour les dernières années lors des championnats jeunesse Noram à Joliette. Si la moyenne d'une année était plus élevée ou plus basse par plus de 10% des autres années comparatives, cette moyenne était éliminée dans le calcul. Les années des championnats 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 ont été utilisées pour le calcul des courses du style patin et les années 2013, 2014, 2015 et 2017 pour les courses du style classique.*

Standard masculin utilisé

| Catégorie | (ANNÉES DE NAISSANCE) | Standard – Style patin (min/km) | Standard – Style Classique (min/km) |
|-----------|-----------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| M-14 | 13 ans (2006) | 00:02:59 | 00:03:33 |
| M-14 | 12 ans (2007) | 00:03:11 | 00:03:46 |
| M-12 | 11 ans (2008) | 00:03:28 | 00:03:47 |
| M-12 | 10 ans (2009) | 00:03:49 | 00:04:06 |

Standard féminin utilisé

| Catégorie | (ANNÉES DE NAISSANCE) | Standard – Style patin (min/km) | Standard – Style Classique (min/km) |
|-----------|-----------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| M-14 | 13 ans (2006) | 00:03:17 | 00:03:40 |
| M-14 | 12 ans (2007) | 00:03:30 | 00:03:58 |
| M-12 | 11 ans (2008) | 00:03:48 | 00:04:05 |
| M-12 | 10 ans (2009) | 00:04:01 | 00:04:26 |